

Cayenne, le 25 avril 2023

Direction de la santé publique
Service santé-environnement

Affaire suivie par : Alain Lemonnier
Tél. : 05 94 25 72 23
Mél. : alain.lemonnier@ars.sante.fr

PJ :

La directrice générale de l'ARS Guyane

à

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la
Mer de Guyane
PRIE IE
CS 76003
97306 Cayenne Cedex

Objet : AENV - Carrière AGAMI - Demande de contribution

Vos Réf. : AIOT 0100010612

Nos Réf. : D23-00083

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale, vous sollicitez, par courrier électronique du 3 avril 2022, la contribution de l'ARS Guyane sur le projet de la carrière AGAMI situé sur la commune de Kourou et porté par la société SOCARMINES.

Ce projet, éloigné de toute zone habitée, se situe en dehors de périmètres de protection de captage. Le dossier semble conforme aux attentes et traite de nombreuses incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes reliées à ce projet, le bruit, l'air, l'eau...

Je note cependant qu'il manque un point sur la lutte anti-vectorielle. Les travaux et les aménagements prévus devront être conçus et réalisés de manière à ne pas créer de zones d'eaux stagnantes propices au développement des larves de moustiques, vecteurs de maladies.

Concernant cette consultation, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable.

La directrice générale,